

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 18 juin 2015

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membre excusé représenté : (5) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQUAM (représentée par Mme AVENA), Mme LECOMTE-LEGRAND (représentée par M. BON), Mme MARTIN-GENDRE (représentée par Mme GINDRE), Mme OBRIOT (représenté par M. JASPART).

Membre excusé : (1) Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 11 juin 2015

Délibération n° : 29-2015

Objet : Actions Jeunesse Citoyenne été 2015 - demande de subvention à la Région

Dans le cadre des Actions Jeunesse Citoyenne (AJC) organisées par le centre socioculturel de la Fontaine d'Ouche, il a été envisagé d'organiser deux actions d'envergure pour cet été :

- la construction d'un rucher sur l'Esplanade du Ruisseau avec l'aide des bénévoles de l'atelier bois,
- la construction d'une cabane à outils aux jardins de La Cras avec l'aide des jardiniers et les bénévoles de l'atelier bois.

Ces deux actions nécessitent un fort appui partenarial étant donné l'importance des charges d'investissement et de fonctionnement (22 700 euros).

Le contrat de ville 2015 a soutenu l'action du rucher à hauteur de 2 500 euros et la commission de quartier Fontaine d'Ouche soutiendrait l'action par une aide financière comprise entre 5 000 et 6 000 euros (en fonction des devis fournis).

Afin de maintenir une participation du centre socioculturel à hauteur de 40 % du montant total des actions, une demande de subvention peut être déposée auprès de la Région dans le cadre des financements du Fonds d'Intervention de Proximité (FIP) à hauteur de 5 550 euros.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration autorisent le Président du CCAS ou son représentant légal à signer le dossier de demande de subvention auprès de la Région au titre de l'année 2015 afin de clôturer le budget prévisionnel de ces deux actions.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le:

26 JUIN 2015

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,

Fabrice CHATEL

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2015

